

Cabinet du Préfet Direction des sécurités Bureau gestion de crise, défense et sécurité nationale

## **ALERTE**

# SITUATION MÉTÉOROLOGIQUE A SURVEILLER VIGILANCE ORANGE VENTS VIOLENTS

Le département des Ardennes est placé en vigilance ORANGE pour un risque de vents violents ce jeudi 22 février 2024 de 16 heures à 20 heures.

#### Situation:

La journée se déroule sous un ciel encombré, accompagné de pluies éparses ou de petites averses.

Il est attendu au maximum jusqu'à 50 millimètres de pluie localement.

Vent de secteur Sud-Ouest fort, avec des rafales atteignant jusqu'à 110 km/h en début de soirée.

#### <u>Évolution prévue :</u>

Pour la nuit prochaine, le ciel est gris et donne des précipitations faibles en début de nuit, sur le Nord-Ouest du département. En fin de nuit, les précipitations gagnent du terrain. Il s'agit de pluie à toute altitude à la tombée du jour, puis la limite pluie-neige s'abaisse et il pourrait neiger à 450 m en milieu de nuit.

Vent assez fort, de Sud-Ouest. Avec des rafales jusqu'à 85km/h, en première partie de nuit.

#### Conséquences possibles:

- des coupures d'électricité et de téléphone peuvent affecter les réseaux de distribution pendant des durées relativement importantes
- les toitures et les cheminées peuvent être endommagées
- des branches d'arbre risquent de se rompre
- les véhicules peuvent être déportés, la circulation routière peut être perturbée, en particulier sur le réseau secondaire en zone forestière
- quelques dégâts peuvent affecter les réseaux de distribution d'électricité et de téléphone

### Conseils de comportement:

- limitez vos déplacements
- limitez votre vitesse sur route et autoroute, en particulier pour les véhicules ou attelages sensibles aux effets du vent
- ne vous promenez pas en forêt
- en ville, soyez vigilant face aux chutes possibles d'objets divers
- n'intervenez pas sur les toitures et ne touchez en aucun cas à des fils électriques tombés au sol
- rangez ou fixez les objets sensibles aux effets du vent ou susceptibles d'être endommagés
- installez impérativement les groupes électrogènes à l'extérieur des bâtiments.